

Démarche Pédagogique

- Présentation
- Observation
- Démonstration
- Exécution
- Exposé
- Recherche
- Evaluation
- Temps de réalisation

Evaluation

- Questions ouvertes,
- Questions fermées.

CORPS DU SOUS-MODULE

INTRODUCTION GENERALE

Selon la loi 03/96/ADP du 11 avril 1996 portant organisation et développement de l'éducation physique et des activités sportives au Burkina Faso, « *le développement de l'éducation physique et des activités sportives, éléments fondamentaux du système éducatif est une obligation pour l'Etat* » (article 1). Selon la même loi, « *l'éducation physique et sportive (EPS) est obligatoire dans toutes les institutions éducatives publiques et privées et ce, à tous les niveaux d'enseignement* » (article 6). Cette obligation s'impose sur ce qu'il a été mis en exergue mais aussi généralement accepté que l'éducation physique est une partie de l'éducation et en tant que telle, elle a les mêmes objectifs qu'elle. La pratique des activités physiques est d'une contribution inestimable pour le bien-être et la qualité de la vie. Les instructions et recommandations officielles du Burkina Faso de 1987 reconnaissent que, l'EPS, science et technique des conduites motrices développent des compétences utiles dans la vie sociale, favorise l'autonomie de l'homme de demain. Elles reconnaissent que les finalités de l'EPS s'intègrent au système de valeurs de l'éducation et participent largement à la réalisation d'objectifs généraux de l'éducation.

Par ailleurs, l'importance de l'EPS dans le système d'enseignement est, elle aussi, reconnue par la loi 13/96/ADP du 9 mai 1996 portant orientation de l'éducation qui en fait un des piliers du système de valeurs qui doit être assimilé par le jeune burkinabè (article 6). Cela d'ailleurs n'est pas nouveau en soi. Déjà en 1970, la charte internationale de l'éducation physique et du sport adoptée par la conférence générale de l'organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à sa 20^{ème} session le 21 novembre à Paris, stipule en son article premier que la pratique de l'EPS est un droit pour tous et qu'elle est indispensable à l'épanouissement de la personnalité.

UNITE I : GENERALITES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

INTRODUCTION

L'EPS est une discipline scolaire obligatoire. Ses objectifs s'inscrivent largement dans la réalisation des finalités du système éducatif. Tout en formant l'enfant sur tous les plans, l'EPS dans son enseignement obéit à un certain nombre de notions fondamentales. Ce présent sous module a pour objectif d'outiller les sortants des ENEP des différentes approches de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

DOCUMENT D'ENTREE

Objectifs généraux :

- connaître les généralités sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire ;
- connaître les finalités des actions pédagogiques du maître ;
- maîtriser les concepts et les principes pédagogiques des différentes approches des APE et de l'AS.

Objectifs spécifiques :

- donner l'importance et les objectifs de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire ;
- élaborer un programme annuel ;
- définir les concepts en EPS ;
- donner la méthodologie d'une leçon d'EPS.

Pré-test

1. Donne une définition de l'éducation physique et sportive (EPS).
2. Donne quatre (4) objectifs spécifiques de l'EPS.
3. Cite quatre (4) principes pédagogiques de l'enseignement de l'EPS.
4. Quels sont les horaires hebdomadaires par classe de l'EPS à l'école primaire ?
5. Donne les différentes étapes d'une leçon d'EPS.

Approches pédagogiques

- cours magistral
- exposés débats
- lecture coopérative

Plan

- I) Définitions des concepts.
- II) Objectifs.
 - 1) Objectifs généraux.
 - 2) Objectifs spécifiques
- III) Importance.
- IV) Principes pédagogiques
- V) Instructions officielles, programmes et horaires.
- VI) Méthodologie d'une leçon d'EPS.

CORPS DE L'UNITE

I. DEFINITIONS DES CONCEPTS

Pour une bonne compréhension des exposés développés dans les différentes unités du sous module, il est nécessaire que certains concepts soient définis.

1) L'éducation physique et sportive (EPS)

L'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline d'éveil à dominante physique, obligatoire dans toutes les institutions éducatives publiques ou privées de l'enseignement de base, secondaire, supérieur et dans les centres de formation professionnelle du Burkina Faso.

En tant que discipline d'enseignement, elle utilise des activités physiques à règles codifiées ou non, comme moyen d'éducation de l'enfant dans toutes ses dimensions.

A l'école primaire elle se subdivise en deux parties :

- Les Activités Physiques Educatives dans les petites classes (CP1, CP2, et CE1) ;
- L'Animation Sportive dans les grandes classes (CE2, CM1 CM2).

2) Le sport

Le sport est une activité physique à règles codifiées.

3) L'activité physique

Une activité physique est un ensemble d'actions (mouvements) coordonnées de l'homme qui nécessite une dépense d'énergie :

Exemple : couper du bois, marcher, courir sont des exemples d'activités physiques.

4) Les activités physiques et éducatives (APE)

L'Activité Physique et Educative (APE) est une approche pédagogique qu'utilise le maître dans l'enseignement de l'EPS dans les petites classes (CP, CE1).

5) L'animation sportive (AS)

L'animation Sportive (AS) est une approche pédagogique qu'utilise le maître dans l'enseignement de l'EPS dans les grandes classes (CE2, CM).

6) La manipulation

La manipulation est une activité au cours de laquelle les enfants jouent avec des objets divers non dangereux.

7) Le jeu

Pour le dictionnaire **Petit Robert**, le jeu se définit comme une activité physique ou mentale purement gratuite qui n'a dans la conscience de celui qui s'y livre d'autres buts que le plaisir qu'il procure.

Pour **Roger Caillois**, le jeu est une activité libre à laquelle le joueur ne saurait être obligé sans que le jeu ne perde aussitôt sa nature de divertissement, attirant et joyeux.

A l'école primaire, le jeu est une activité physique et/ou mentale enseigné sous la direction d'un maître.

8) La psychomotricité :

La psychomotricité est, selon Jean Marie TASSET, « *l'intégration des fonctions motrices et mentales sous l'effet de la maturation du système nerveux* ». « *C'est un lien qui existe entre le raisonnement et le mouvement et cela de façon réversible* ». Le développement psychomoteur de l'enfant concerne donc à la fois la motricité et l'activité psychique.

9) Le schéma corporel :

Le schéma corporel est la connaissance, la représentation, le vécu que l'enfant a de son propre corps. Il s'élabore lentement avec la maturité mais surtout grâce à ce que l'enfant vit, ce qu'il expérimente.

André POROT le définit comme étant « l'image que nous nous faisons de notre propre corps, image totale ou segmentaire à l'état statique ou à l'état dynamique, dans les rapports de ses parties constitutives entre elles et surtout dans ses rapports avec l'espace et les objets qui nous environnent ».

C'est ce qui rend l'enfant à un moment de son développement non seulement capable de distinguer et de nommer les différentes parties de son corps, mais aussi de comprendre et d'exploiter les possibilités que lui offre ce corps dans ses relations avec l'environnement. La maîtrise du schéma corporel se situe en général vers 11- 12 ans.

10) L'athlétisme :

C'est l'ensemble des activités sportives individuelles ou collectives auxquelles se livrent les athlètes. Au niveau des épreuves d'athlétisme, nous pouvons citer les courses, les sauts, les lancers...

11) Les sports collectifs :

Ce sont des activités sportives qui regroupent deux ou plusieurs personnes qui s'associent pour gagner tout en respectant les règles de la discipline sportive.

12) L'atelier :

Dans le contexte de l'enseignement de l'EPS, un atelier est un espace de jeu où se déroule une activité sportive déterminée lors d'une séance d'AS. Exemple : l'atelier de saut en longueur.

13) Le tournoi triangulaire :

C'est une compétition qui se déroule entre trois équipes de couleurs différentes dans un même atelier.

14) Le club :

Le club en EPS à l'école primaire représente l'ensemble des élèves qui porte la même couleur de bandeaux dans une classe.

15) L'équipe :

Une équipe est l'ensemble des élèves qui sont partenaires dans un atelier. Autrement dit, c'est tous ceux qui portent la même couleur de bandeaux dans un atelier.

16) Le cycle :

En EPS, un cycle est la période pendant laquelle se déroule la même activité selon une progression. Il est composé de plusieurs séances.

II- OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS A L'ECOLE PRIMAIRE

Aucun homme ne peut mener une activité avec ferveur s'il ignore pourquoi il doit agir et quel est l'impact social de ses différentes actions. C'est pourquoi il est nécessaire de donner ici à l'enseignant les différents objectifs poursuivis par l'enseignement de l'EPS.

1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire sont entre autres :

- créer un cadre d'éveil et d'épanouissement de l'enfant à l'école ;
- amener l'enfant dès l'école à accéder aux activités artistiques culturelles et aux sports de haut niveau ;
- faire du Burkina Faso une véritable nation sportive ;
- promouvoir un esprit de « fair-play » et la pratique de sport de masse à tous les échelons de la vie sociale au Burkina.

2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre les différents objectifs généraux qu'elle s'est assignée, l'EPS se fixe les objectifs spécifiques suivants :

- Initier l'enfant à l'expression corporelle moderne et traditionnelle ;
- Initier l'enfant aux activités physiques naturelles ;
- Fournir aux enseignants les techniques de recherche du matériel et des installations sportives ;
- Initier l'enfant aux différentes activités sportives ;
- Former les enfants sur le plan sportif, social, civique et moral ;
- Donner à l'enfant une autonomie dans l'organisation de son jeu.

I. IMPORTANCE DE L'EPS

Il est impératif que chaque enseignant sache que pendant la séance d'EPS les exercices proposés à l'enfant favorisent :

- Le développement harmonieux de son corps ;
- Le développement de ses grandes fonctions physiologiques tout en contribuant à l'amélioration de sa santé, de son bien-être et en l'aidant à développer ses qualités physiques ;
- Le développement de son intelligence, de ses fonctions intellectuelles, de son affectivité et de sa personnalité ;
- Sa socialisation, sa formation civique et morale ;
- Sa formation sportive, de loisir et professionnelle.

II. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

L'enseignement de l'EPS obéit à un certain nombre de principes que doit connaître tout enseignant pour bien mener l'activité. En effet, pour qu'une séance d'EPS soit intéressante et sécurisante pour les élèves et permette à l'enseignant d'atteindre son objectif, il doit observer les principes suivants :

- Avoir un terrain bien matérialisé, bien tracé, dégagé de tout objet dangereux pendant la séance ;
- Programmer les activités annuelles en fonction du matériel disponible et de la réalité du milieu ;
- Le matériel d'enseignement doit être disponible, varié et en quantité suffisante ;
- Donner à l'enfant un temps réel suffisant d'activité ;
- Garder l'enfant en activité le plus longtemps possible ;
- Avoir des situations de jeux variées afin de préserver le plaisir de jouer ;
- Laisser le temps aux enfants de chercher, de tâtonner, de trouver des solutions et de s'adapter à chaque jeu et à ses règles ;

- Préparer les séances d'EPS et éviter toute improvisation ;
- Adapter les situations pédagogiques au niveau des enfants ;
- Travailler à favoriser l'initiative créatrice et l'imagination de l'enfant ;
- Donner des consignes brèves, simples et adaptées au niveau de la compréhension des enfants ;
- Veiller au respect strict des consignes ;
- Intervenir au cours du jeu pour encourager ou corriger l'action d'un élève ;
- Confier des rôles de responsabilités aux enfants : les associer à l'aménagement et au traçage du terrain, à la recherche, à la confection et à l'entretien du matériel, leur confier le rôle d'officiel (arbitrage) pendant les séances ;
- Terminer toujours les séances par une évaluation assortie de conseils.

En somme il faut partir du principe pédagogique fondamental que : « *c'est par sa pratique personnelle et par sa propre exploration que l'enfant maîtrise et comprend une nouvelle situation* ».

V. INSTRUCTIONS OFFICIELLES, PROGRAMMES ET HORAIRES

L'enseignement de l'EPS comme toutes les autres disciplines se réfère à l'orientation de la politique éducative consignée dans les instructions officielles, les programmes et les horaires.

« *Les instructions officielles participent, sur le plan général à la définition de l'action de l'Etat dans le secteur de l'éducation physique et sportive* » (IO de 1987, P 5).

1. Organisation :

Le développement de l'enfant pendant le cycle primaire nous impose de différencier deux niveaux pédagogiques.

✓ Les petites classes : CP1, CP2, CE1

Dans ces classes, l'élève est particulièrement centré sur ses progrès individuels et ses rapports directs avec l'environnement.

✓ Les grandes classes : CE2, CM1, CM2

La vie sociale prend de l'intérêt pour l'enfant, le groupe lui-même devient milieu d'éducation, en même temps qu'une relative indépendance individuelle apparaît.

La méthode de travail sera celle de la pratique sportive sous formes d'initiation et d'animation. C'est l'animation sportive.

2. La programmation des activités d'EPS

De la même façon que pour les autres disciplines d'enseignement, l'enseignant devra programmer annuellement ses activités physiques. Cette programmation devrait tenir compte des réalités de l'école.

Exemples de programmation annuelle d'activités

✓ Dans les petites classes

Groupe Cycle	I	II	III
C1	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et traçage des terrains - Recherche et confection du matériel - Organisation de la classe 		
C2	Manipulation de balle	Manipulation de balle	Manipulation de balle
C3	Jeu performance Titre : le lapin dans la clairière	Jeu performance Titre : le lapin dans la clairière	Jeu performance Titre : le lapin dans la clairière
C4	Jeu problème Titre : le drapeau	Jeu problème Titre : le drapeau	Jeu problème Titre : le drapeau
C5	Manipulation cerceaux	Manipulation cerceaux	Manipulation cerceaux
C6	Jeu performance Titre : La moto de papa	Jeu performance Titre : La moto de papa	Jeu performance Titre : La moto de papa
C7	Jeu problème Titre : vole-vole	Jeu problème Titre : vole-vole	Jeu problème Titre : vole-vole
C8	Manipulation corde	Manipulation corde	Manipulation corde
C9	Jeu performance Titre : le kangourou	Jeu performance Titre : le kangourou	Jeu performance Titre : le kangourou
C10	Jeu problème Titre : la mare aux crocodiles	Jeu problème Titre : la mare aux crocodiles	Jeu problème Titre : la mare aux crocodiles

NB : les jeux cités dans cette programmation sont à titre indicatif

✓ Dans les grandes classes

GROUPES CYCLES	I	II	III
C1	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et traçage des terrains - Recherche et confection du matériel - Organisation de la classe 		
C2	Hand-ball	Endurance	Longueur
C3	Endurance	Longueur	Hand-ball
C4	Longueur	Hand-ball	Endurance
C5	Football	Vitesse	Triple saut
C6	Triple saut	Football	Vitesse
C7	Vitesse	Triple saut	Football
C8	Hand-ball	Hauteur	Obstacles
C9	Hauteur	Obstacles	Hand-ball
C10	Obstacles	Hand-ball	Hauteur

NB : les disciplines sportives citées dans cette programmation sont à titre indicatif.

3. Les horaires

Dans le souci de permettre un apprentissage efficace, les instructions officielles ont arrêté les heures de la pratique de l'EPS comme suit :

L'horaire hebdomadaire de l'éducation physique et sportive est fixé à 3 fois 45 minutes pour toutes les classes entre 7 heures 30 et 9 heures.

Si cela est nécessaire une ou deux séances pourront être placées l'après-midi de (16 heures 15 à 17 heures). Pour une utilisation rationnelle des installations sportives (terrains, sautoirs) et du matériel d'animation (balles, cordelettes, bandeaux,...) souvent insuffisants dans nos écoles, le directeur (lors des conseils des enseignants) établira un planning hebdomadaire à cet effet.

Exemple de tableau d'occupation du terrain d'une école de six classes

Heures Jours	7 h 30- 8h15		8h15 - 9 h00		9h00 – 9h45		16 H 15 - 17 H	
LUNDI	CE 2	CP 2	CM 1	CP 1			CE 1	CM 2
MARDI								
MERCREDI	CE 2	CP 2	CM 1	CP 1	CE 1	CM 2	Matchs OSEP	
JEUDI								
VENDREDI	CE 2	CP 2	CM 1	CP 1			CE 1	CM 2
SAMEDI							Matchs OSEP	

Cette forme de programmation permet aux enseignants tenant les mêmes niveaux de classes de s'associer pour l'acquisition du matériel d'animation et le traçage d'un terrain commun.

NB : confère nouvel emploi du temps

VI. Méthodologie d'une leçon d'EPS

La méthodologie d'une leçon d'EPS comporte quatre grandes parties à savoir:

- la prise en main,
- la mise en train,
- la partie principale (la leçon proprement dite, ou le corps de la leçon)
- le retour au calme.

1. La prise en main

Elle consiste à préparer mentalement les élèves pour affronter les efforts qui vont suivre. Pendant la prise en main, le maître regroupe les élèves en ordre, vérifie le matériel, détecte les malades, contrôle les présences, annonce le thème du jour de façon motivante. Elle doit être de courte durée: 3 à 5 minutes

2. La mise en train

La mise en train ou échauffement consiste à préparer physiquement les élèves afin qu'ils puissent donner un meilleur rendement et éviter certains accidents. Elle est faite de déplacements à base de courses, de marche, de sautilllements, d'exercices d'étirement et d'assouplissement.

Elle doit être dynamique, motivante et avoir un rapport avec le thème de la séance. Elle dure 3 à 5 minutes.

3. Partie principale ou la leçon proprement dite ou encore le corps de la leçon

C'est dans le corps de la leçon que le maître propose et fait exécuter les exercices et les jeux qu'il a prévus. Elle dure 30 minutes.

NB : Le choix de ces exercices doit avoir un rapport direct avec le thème.

4. Le retour au calme

Le retour au calme est le moment de :

- regrouper les élèves à un même endroit ;
- faire le bilan de la séance ;
- proclamer les résultats ;
- récupérer le matériel ;
- conduire les élèves en classe dans l'ordre et dans la discipline ;
- récupérer les bandeaux devant la salle de classe ;
- rompre les rangs pour la toilette. Elle dure 3 à 5 minutes.

Document de sortie

CONCLUSION

Tout compte fait, la préparation d'une leçon d'EPS requiert des astuces pour toutes les séances. Il faut retenir qu'une leçon comprend quatre parties et dure 45 minutes.

Post-test

- 1- Donne une définition de l'éducation physique et sportive (EPS).
- 2- Donne 4 objectifs spécifiques de l'EPS.
- 3- Cite 4 principes pédagogiques de l'enseignement de l'EPS.
- 4- Quels sont les horaires hebdomadaires par classe de l'EPS à l'école primaire ?
- 5- Donne quatre (4) importances de la pratique de l'EPS à l'école primaire.
- 6- Donne les différentes étapes d'une leçon d'EPS.

Barème de notation

- 1- bonne réponse: 2 points.
- 2-Chaque objectif trouvé: 1 point (1x 4) = 4 points.
- 3-Chaque principe pédagogique trouvé: 1 point x 4 = 4 points.
- 4-La bonne réponse donnée : 2 points.
- 5- chaque importance trouvée : 1 point x 4 = 4 points
- 6-Chaque étape donnée : 1 point x 4 = 4 points.